

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 11 septembre 2018** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx,
Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2018-09-276 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

POINT AJOUTÉ :

7.1 Octroi de subvention – Soirée casino au profit de la Maison des jeunes de l'Île-Perrot.

POINT RETIRÉ :

5.1 Installation de signalisation – Interdiction de stationnement – Parc des Mésanges.

ADOPTÉE

2018-09-277 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2018, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-09-278 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2018 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'août 2018, au montant de **103 756,18 \$**.

ADOPTÉE

2018-09-279 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2018 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'août 2018, au montant de **1 867 683,21 \$**.

ADOPTÉE

2018-09-280 RÈGLEMENT NO 437-48 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DU RÈGLEMENT NO 437 ET VISANT LA CRÉATION DES ZONES H-322 ET H-323, LA MODIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE P-314 ET LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE C-405 - ADOPTION

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement de zonage no 437 et qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement, afin de modifier le plan de zonage, créer les zones H-322 et H-323, modifier les limites de la zone P-314 et la grille des usages et normes pour la zone C-405;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 10 juillet dernier et que le second projet de règlement a été déposé et adopté ce même jour;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été remplies.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le règlement no **437-48** modifiant le plan de zonage du Règlement no 437 et visant la création des zones H-322 et H-323, la modification des limites de la zone P-314 et de la grille des usages et normes pour la zone C-405.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour certificat de conformité final.

ADOPTÉE

2018-09-281 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-23, LOT 5 745 218 (2603, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite construire un garage isolé en cour arrière et visible de la voie de circulation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-23 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon

-103-

appuyé par le conseiller Jean Fournel
et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-23**, lot 5 745 218 (2603, boulevard Perrot) conditionnellement à ce que :

- le garage existant soit transformé en remise avant l'émission du permis pour la construction du nouveau garage;
- le revêtement du nouveau garage et de la remise soit le même (laiton) et de la même couleur.

ADOPTÉE

2018-09-282 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2018-25, LOT 5 745 218 (2603, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le propriétaire demande la construction d'un garage isolé avec une proportion de brique ou pierre en façade moindre que le bâtiment principal;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2018-25 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2018-25**, lot 5 745 218 (2603, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-09-283 **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL NO 2018-26, LOT 2 067 792 (23, RUE DE L'ÉGLISE)**

Considérant que les requérants souhaitent établir un commerce de services de soins personnels similaires à ceux offerts par un centre de spa;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les usages conditionnels no 510;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et que celle-ci respecte plusieurs critères d'évaluation;

Considérant que les services proposés sont favorables pour le secteur et la population en générale.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'accepter la demande d'usage conditionnel no 2018-26, lot 2 067 792 (23, rue de l'Église) conditionnellement à ce que :

- l'aire de stationnement soit délimitée et l'espace destiné aux automobiles caché par une haie;
- l'affichage, s'il y a lieu, soit sobre.

ADOPTÉE

2018-09-284 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-27, LOT 2 068 090 (21, 159^E AVENUE)**

Considérant que les requérants souhaitent changer le type de revêtement préalablement autorisé dans le cadre de la demande de PIIA no 2017-06-173;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

-104-

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-27 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-27**, lot 2 068 090 (21, 159^e Avenue) conditionnellement à ce que les requérants appliquent une proportion d'au moins 50 % de pierres en façade de la maison.

ADOPTÉE

2018-09-285 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION GT2018-24 – ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE MUNICIPAL**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien électrique du réseau d'éclairage municipal pour l'année 2019 avec 2 options de renouvellement d'une année chacune, pour les années 2020 et 2021;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 août 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **22 136,50 \$** plus taxes applicables à **Denis Bourbonnais et Fils Inc.** pour l'entretien électrique du réseau d'éclairage municipal pour l'année 2019, avec 2 options de renouvellement d'une année chacune, pour les années 2020 et 2021, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-24.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-341-00-564.

ADOPTÉE

2018-09-286 **AUTORISATION CRÉATION DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Considérant que la Ville doit mettre en place un comité de santé et sécurité au travail;

Considérant que ce comité étudiera les situations dangereuses que les différents employés rencontrent dans l'exécution de leurs tâches;

Considérant qu'il y aura 6 rencontres annuelles à compter de la fin septembre et que le comité sera formé de 8 employés, soit :

DÉPARTEMENT	EMPLOYÉ
Services techniques	Isabelle Roy
Travaux publics	Jean-François Dewijngaert
Assainissement des eaux	Christian Langlois
Horticulture	Catherine Sauvé
Urbanisme	Luc Trudeau
Services communautaires	Sylvain Dupré
Bibliothèque	Guylaine Lauzon
Hôtel de Ville	Ghyslaine Deschênes

-105-

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la création du comité de santé et sécurité au travail tel que présentée.

ADOPTÉE

2018-09-287

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS AGRONOMIQUES ADDITIONNELS POUR LA VALORISATION DES BOUES DES ÉTANGS DE LA STATION D'ÉPURATION

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2016-06-181, la Ville a octroyé un contrat au montant de 43 555 \$ plus taxes applicables à la firme Solinov Inc. pour des services professionnels agronomiques pour la valorisation des boues des étangs de sa station d'épuration.

Considérant qu'au cours de l'année 2017, les boues ont été chargées pour être livrées et valorisées, et que des roches se sont retrouvées dans celles-ci;

Considérant que la Ville a dû recourir à des services additionnels de la firme Solinov Inc. pour corriger la situation;

Considérant que certains frais encourus par la Ville seront couverts par ses assureurs.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer le paiement de services professionnels agronomiques additionnels au montant maximal de **28 000\$** plus taxes applicables à la firme **Solinov Inc.**

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-414-00-411.

Que l'indemnité d'assurance reçue par la Ville soit appliquée au remboursement de cette dépense.

ADOPTÉE

2018-09-288

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, FONDATION DE CHAUSSÉE SUR LES RUES MADORE ET GÉRALD-GODIN ET MISE À NIVEAU DES POSTES PP-9 ET PP-11

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2017-10-300, la Ville a octroyé un contrat au montant de 1 471 878 \$ plus taxes applicables à Ali Excavations Inc. pour la construction des infrastructures municipales, fondation de chaussée sur les rues Madore et Gérald-Godin et mise à niveau des postes PP-9 et PP-11;

Considérant qu'à l'intérieur du poste de pompage PP-11, il y a lieu de remplacer 2 sections de conduites afin d'augmenter leur diamètre et d'améliorer leur capacité, et que ces changements impliquent des coûts supplémentaires.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer le paiement d'un montant de **4 156,85 \$** plus taxes applicables à **Ali Excavations Inc.**

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-10-730.

ADOPTÉE

2018-09-289 **FIN DU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS AGRONOMIQUES POUR VIDANGE DES ÉTANGS NO 2 ET 6**

Considérant qu'en avril 2017, par l'adoption de la résolution no 2017-04-102, la Ville a octroyé un contrat au montant de 15 805 \$ plus taxes applicables à la firme Néo Environnement Inc. pour des services professionnels agronomiques relatifs à la vidange des étangs no 2 et 6;

Considérant les dommages causés au lit de séchage des boues des étangs au cours de l'année 2017;

Considérant la nécessité d'effectuer la vidange des étangs no 1 et 5;

Considérant que la Ville évalue présentement d'autres options concernant la vidange des boues;

Considérant que Néo Environnement Inc. avait déjà entamé sa prestation de services et qu'il y a lieu pour la Ville d'autoriser le paiement de ces services.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser le paiement de **7 670 \$** plus taxes applicables à **Néo Environnement Inc.** pour le travail effectué à ce jour dans le cadre de ce mandat.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-414-00-440.

Qu'il soit mis fin au contrat octroyé par l'adoption de la résolution no 2017-04-102.

ADOPTÉE

INSTALLATION DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – PARC DES MÉSANGES

Item retiré de l'ordre du jour.

2018-09-290 **CRÉATION DE POSTE – INSPECTEUR DOMAINE PUBLIC – SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE 2018-05**

Considérant les besoins de la Ville en matière d'inspection du domaine public;

Considérant les recommandations de la direction générale.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la création d'un poste d'inspecteur du domaine public.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2018-05 concernant la création de ce poste.

ADOPTÉE

2018-09-291 **AUTORISATION – CÉLÉBRANTS UNION CIVILE**

Considérant que les élus municipaux peuvent agir à titre de célébrant de mariage à l'intérieur des limites du territoire de leur ville, dans la mesure où ils sont autorisés à cette fin par résolution du Conseil et par le Directeur de l'état civil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser Mesdames Danie Deschênes et Natalia Pereira et Messieurs Daniel Lauzon, Jean Fournel, Bruno Roy, Normand Pigeon et Bernard Groulx à agir à titre de célébrant de mariage.

De demander au directeur de l'état civil d'émettre pour ces personnes des numéros de célébrants qui seront valides pour la durée de leur mandat.

ADOPTÉE

2018-09-292 **PARTENARIAT FINANCIER ET ACHAT DE BILLETS – 30^E ANNIVERSAIRE DE LA MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser l'octroi d'une aide financière et l'achat de 2 billets pour un montant total de **250 \$** afin d'être partenaire Bronze pour la soirée du 30^e anniversaire de la **Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges** qui se tiendra au théâtre Paul-Émile-Meloche le 20 octobre 2018 et d'autoriser 2 membres du Conseil à participer à cet événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

2018-09-293 **ACHAT DE BILLETS – SOUPER GASTRONOMIQUE ET VIANDES SAUVAGES – MAISON DE SOINS PALLIATIFS VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'acheter 1 billet au coût de **150 \$**, pour le souper gastronomique et viandes sauvages de la **Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges**, qui se tiendra le samedi 27 octobre 2018 à la cabane Marc Besner, et d'autoriser 1 membre du Conseil à participer à cet événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2018-09-294 **OCTROI DE SUBVENTION – SOIRÉE CASINO AU PROFIT DE LA MAISON DES JEUNES DE L'ÎLE-PERROT**

Considérant que la Ville a reçu une demande de subvention de la Maison des jeunes de l'Île-Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention de **300 \$** à la **Maison des jeunes de l'Île-Perrot** afin de commanditer une table de jeux lors de la soirée casino le 12 octobre prochain.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'août 2018 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 21 août 2018 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-09-295 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h02.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
